

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mai 2023.

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS DE LA COMMUNE : MAITRISE D'OEUVRE. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13/02/2023 -RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS, DEMANDE DE SUBVENTION-.

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'offres qui a étudié l'ensemble des dossiers transmis en Mairie en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références de projets similaires et du montant des prestations réalisées, des moyens matériels et humains du taux d'honoraires pour cette mission.

Dans ce cadre de projet Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de se faire assister par un cabinet de maîtrise d'oeuvre pour ces travaux. Il donne ensuite lecture au Conseil Municipal des diverses propositions reçues en Mairie. Monsieur le Maire valide la proposition de la Sté Willmann Ingénierie Solutions Fluides de 88000 EPINAL, 25 rue de la louvière, au taux de 11.5%.

Cabinet qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE des travaux de rénovation énergétique des bâtiments de la Commune. PREND bonne note de la décision prise par Monsieur le Maire. DECIDE et ACCEPTE la proposition de la Ste Willmann -Solutions Fluides- pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments de la Commune -Maîtrise d'oeuvre-. SOLLICITE de la Région l'attribution d'une subvention pour conduire cette opération dont le coût est estimé à environ : 204 181,00€ H.T. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux, à intervenir.

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS DE LA COMMUNE : MAITRISE D'OEUVRE. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13/02/2023 -RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS, DEMANDE DE SUBVENTION-.

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'offres qui a étudié l'ensemble des dossiers transmis en Mairie en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références de projets similaires et du montant des prestations réalisées, des moyens matériels et humains du taux d'honoraires pour cette mission.

Dans ce cadre de projet Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de se faire assister par un cabinet de maîtrise d'oeuvre pour ces travaux. Il donne ensuite lecture au Conseil Municipal des diverses propositions reçues en Mairie. Monsieur le Maire valide la proposition de la Ste Willmann Ingénierie -Solutions Fluides- de 88000 EPINAL, 25 rue de la louvière, au taux de 11.5%.

Cabinet qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE des travaux de rénovation énergétique des bâtiments de la Commune. PREND bonne note de la décision prise par Monsieur le Maire. DECIDE et ACCEPTE la proposition de la Ste Willmann -Solutions Fluides- pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments de la Commune -Maîtrise d'oeuvre-. SOLLICITE du Département l'attribution d'une subvention pour conduire cette opération dont le coût est estimé à environ : 204 181,00€ H.T. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux, à intervenir.

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS DE LA COMMUNE : MAITRISE D'OEUVRE. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13/02/2023 -RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS, DEMANDE DE SUBVENTION-.

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'offres qui a étudié l'ensemble des dossiers transmis en Mairie en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références de projets similaires et du montant des prestations réalisées, des moyens matériels et humains du taux d'honoraires pour cette mission.

Dans ce cadre de projet Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de se faire assister par un cabinet de maîtrise d'oeuvre pour ces travaux. Il donne ensuite lecture au Conseil Municipal des diverses propositions reçues en Mairie. Monsieur le Maire valide la proposition de la Ste Willmann Ingénierie -Solutions Fluides- de 88000 EPINAL, 25 rue de la louvière, au taux de 11.5%.

Cabinet qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE des travaux de rénovation énergétique des bâtiments de la Commune. PREND bonne note de la décision prise par Monsieur le Maire. DECIDE et ACCEPTE la proposition de la Ste Willmann -Solutions Fluides- pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments de la Commune -Maîtrise d'oeuvre-. SOLLICITE de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert l'attribution d'une subvention pour conduire cette opération dont le coût est estimé à environ : 204 181,00€ H.T. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux, à intervenir.

Le Maire,
Philippe CLAUDON,